

# Commune de VIMARCÉ

## ELECTIONS MUNICIPALES DU 22 AOUT 1971

*Electrices, Electeurs,*

Le résultat de l'élection de dimanche prochain engagera, probablement, l'avenir de la commune pour de longues années.

Voici les raisons pour lesquelles, je suis candidat :

- A) Parce que, depuis que la ferme du «Coudray» est desservie par une nouvelle sortie, il n'y a plus de conseiller municipal à habiter sur ma route.
- B) Je constate que c'est la **seule partie de la commune où il n'a été fait aucun travail** et je pense donc qu'il est normal que cette route soit représentée.
- C) Je comprends que les équipements publics imposent des servitudes, mais j'admets difficilement de devoir assurer **seul, depuis vingt ans**, l'entretien de la voie de desserte du réservoir d'eau.
- D) Parce que je ne veux pas que VIMARCÉ soit sous le contrôle d'une famille ou d'un clan, aux ordres d'une seule personne.
- E) Parce que je juge de la capacité des hommes en fonction de ce qu'ils ont réalisé pendant leur vie.
- F) Parce que je pense que l'administration d'une commune ne doit pas être considérée comme un honneur, un passe-temps ou un jouet.
- G) Parce que la première qualité d'un élu se mesure au respect des promesses qu'il a faites.
- H) Parce que je pense que pour maintenir la vie dans une commune, il faut créer des activités et ne pas supprimer tous les emplois.
- I) Parce que je me rappelle, parmi d'autres choses, que nous n'avons eu l'électricité qu'en 1955, alors que d'autres communes étaient électrifiées depuis 20 ans, et je ne veux pas que les mêmes principes nous mènent aux mêmes résultats en d'autres domaines.

Il n'est pas nécessaire, je pense, que je vous expose plus longuement pourquoi je sollicite vos suffrages. Vous me connaissez tous et si vous m'accordez votre confiance, mon activité au conseil municipal sera au service de chacun d'entre vous.

## ROBERT MAIGNÉ FILS

Les conditions de scrutin laissent prévoir que le résultat sera presque certainement acquis dès le premier tour. Je demande donc à tous ceux qui me soutiennent de venir voter le 22 août. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Pour éviter toute confusion de noms, n'utilisez que les bulletins imprimés